

Objet du financement	Barème maximum
RÉSIDENCE PRINCIPALE	Frais fixe 800 € + 1% du montant financé (hors PTZ)
RÉSIDENCE SECONDAIRE/RÉSIDENCE LOCATIVE	Frais fixe 800 € + 1% du montant financé
REGROUPEMENT DE CRÉDITS	Frais fixe 1 200 € + 2% du montant financé